

Echelle : 1/2500

Objet	Date
Approuvé le	10 décembre 2019
Mis à jour les	29 avril 2022 et 12 mai 2026
Modifié les	12 avril 2022, 28 mai 2024, 09 décembre 2025 et 05 mai 2026
Révisé le	

 GEOMEXPERT sas - 1, rue Niepce - 45700 Villemandeur

	Limite des zones
	Espace boisé classé à conserver
	Bâtiments pour lesquels le changement de destination est autorisé et réglementé
	Secteur délimité au titre de l'article L.151-34 2° du Code de l'Urbanisme (secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol)
	Limite administrative

Patrimoine architectural :

☐ Bâti/ouvrage remarquable

- ☐ Bt Bâtiment
- ☐ Ch Château
- ☐ Fa Façade
- ☐ Ga Gare
- ☐ Po Portail/Porche
- ☐ Pt Pont

- Élément architectural

- ☐ Cx Croix
☐ Tr Tour

Patrimoine naturel :

- ☒ Haie

 Emplacement réservé

	Objet	Bénéficiaire
(Bo1)	Stationnement	Commune
(Bo2)	Aire de covoiturage	Commune
(Bo3)	Extension du camping	Commune

